



BON DE COMMANDE POUR ENCART PUBLICITAIRE

INSERTION DANS LE LIVRET
Edité et distribué en Septembre 2026
**LA FOIRE COMMERCIALE ET ARTISANALE
DES SORINIÈRES**

Dans le cadre de ces journées commerciales et artisanales des **10 et 11 Octobre 2026**, nous éditons une brochure à **10 000 exemplaires** qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres des Sorinières et des communes avoisinantes. (Pont Saint Martin, Le Bignon, Le Chêne de Vertou, Beautour, Ragon, La Blordière, Château Thébaud, Saint Fiacre, et Les Sorinières)

Outre la liste des exposants, nous proposons des encarts publicitaires de différents formats. Si cela vous intéresse, nous sommes à votre disposition pour y insérer votre propre publicité.

Nature de la prestation :

- ☐ 45 H x 65 L..... 140 €
- ☐ 95 H x 65 L..... 260 €
- ☐ 45 H x 135 L..... 260 €
- ☐ 95 H x 135 L..... 460 €
- ☐ 190 H x 135 L..... 800 €

Impératif :

votre adresse mail :

Supprimer les lignes inutiles si c'est plus facile pour vous. Ne garder que l'encart souhaité

Bon pour commande,

Nom de la Société
Cachet commercial

Le
Signature

Règlement par chèque ou par virement bancaire :

Virement bancaire : Crédit Mutuel – Les Sorinières : FR76 1027 8361 2000 0108 1140 185

Si la foire devait être annulée, nous vous rembourserons.

Votre adresse mail nous permettra de vous adresser, **avant impression définitif du livret**, un bon à tirer vous présentant votre publicité si vous en faites la demande.



Madame, Monsieur,

Nous organisons notre 22^{ème} Foire Commerciale et Artisanale qui se déroulera les 10 et 11 Octobre 2026 sur le complexe Hippolyte Derouet aux Sorinières.

L'exposition extérieure retenue pour cette année sera axée autour de la MOTO
Le samedi soir notre traditionnel repas moules – frites et le dimanche un vide grenier organisé par l'APESOR.

Durant ces deux journées nous avons également à l'extérieur une animation foraine pour les grands et les moins grands.

Nous vous proposons d'être présents à notre foire, afin de vous faire connaître et de présenter vos produits.

L'accès à cette manifestation est gratuit pour les visiteurs. La distribution de 10000 livrets, dans les boîtes aux lettres des Sorinières et des communes avoisinantes, ainsi que des articles dans les journaux permet de faire venir un public toujours plus nombreux.

En souhaitant vivement que notre démarche retienne votre attention, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le formulaire de réservation d'emplacement le plus tôt possible et au plus tard le 31 Mai prochain.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Pierre CORBINEAU
06 89 80 24 35

Vous pouvez consulter notre site internet
<http://cdf.sorinieres.free.fr>
et découvrir l'ensemble de nos activités.



Foire commerciale et artisanale 2026

Madame, Monsieur,

Cette année, les Journées Commerciales et artisanales des Sorinières auront lieu le week-end des 10 et 11 octobre 2026. Ces journées se déroulent dans la convivialité et permettent aux habitants des Sorinières et des alentours de découvrir les différentes entreprises et artisans des Sorinières et de la région.

A l'extérieur le thème de cette année sera axé autour de la MOTO

Et également un vide grenier toute la journée du dimanche. - Restauration possible sur place durant les deux jours.

En avril et en mai, une personne du Comité des Fêtes des Sorinières passera vous déposer un dossier de proposition de stand, ou de pub.

Vous pouvez également déposer une demande de dossier par mail à l'adresse suivante : cdf.corbineau@orange.fr ceci nous permettra de réserver en priorité un stand.

Nous réalisons en parallèle une plaquette avec vos cartes de visites et publicité. Cette plaquette éditée à 10000 exemplaires est distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes des Sorinières, Pont Saint Martin, le Bignon, Quartier Ragon, Chêne de Vertou, Saint Fiacre, Quartier La Blordière, Château Thébaud.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignements.

Cordialement.

Jean Pierre CORBINEAU

VILLE DES SORINIERES
22ème Foire exposition et journées d'antan
Samedi 10 et Dimanche 11 Octobre 2026

REGLEMENT 2026
(à conserver par l'exposant)

1) Acceptation des adhésions

Sauf cas de force majeure, tout exposant dès lors qu'il se sera acquitté de son dû selon les modalités ci-après définies, sera admis à participer à la foire exposition et aux journées d'antan.

2) Paielement

Le montant de la participation doit être versé dans son intégralité dès la signature de la demande de réservation. Si tel n'était pas le cas la demande de réservation serait retournée à son auteur. Aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque cause que ce soit, les droits de place demandés –modiques- ne couvrent que partiellement les nombreux frais engagés.

3) Obligation de l'adhérent

Toute adhésion engage définitivement son souscripteur, lequel se doit d'occuper le stand ou l'emplacement attribué 24 heures avant l'ouverture de la manifestation et de le laisser installé jusqu'à la clôture de la foire exposition et des journées d'antan.

La souscription de l'admission est soumise aux dispositions du règlement ainsi qu'aux mesures d'ordre et de police qui seraient prescrites tant par les autorités que par le Comité d'Organisation de la foire exposition et des journées d'antan.

Toute infraction au présent règlement et plus particulièrement toute inobservation des prescriptions réglementaires de sécurité pourront entraîner l'exclusion immédiate de l'adhérent, sans aucune indemnité, ni remboursement des sommes versées.

4) Attribution des emplacements

L'organisateur établit un plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants. Il se réserve le droit de modifier, toutes les fois qu'il le jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant.

La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

5) Aménagement et occupation des stands ou emplacements air libre

Les exposants prennent les stands et les emplacements air libre dans l'état où ils se trouvent le vendredi 9 octobre 2026 à partir de 10h, et sont tenus de les quitter dans le même état.

Les exposants sont responsables des dégradations causées de leur fait ; ils s'engagent donc à remettre les lieux dans leur état initial, à leur frais, ou, à défaut, à rembourser au Comité d'organisation les dépenses engagées en leurs lieux et places. A cet égard, il est précisé qu'il est formellement interdit de clouer, ou coller des affiches sur les panneaux des chapiteaux.

Les aménagements intérieurs des emplacements et des stands incombent aux exposants. Aucun dépassement n'est toléré sur les allées.

6) Assurances

Outre, l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres leur appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers.

7) Sécurité

Dans tous les domaines, les exposants doivent se conformer rigoureusement aux prescriptions réglementaires de sécurité – protection, installation électrique, interdiction d'utiliser des bouteilles de gaz propane ou butane, sauf dérogations particulières. Les matériaux employés pour la décoration des stands doivent être classés ignifugés.

a) Branchements électriques :

Les installations intérieures du stand devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. L'appareil de coupure générale ainsi que les connections resteront facilement accessibles en permanence. L'emploi de douille voleuse ou de fiche multiple est interdit.

Afin de permettre aux électriciens d'évaluer l'intensité nécessaire sur chaque stand, chaque exposant devra indiquer sur sa demande de réservation, s'il sollicite ou non un branchement électrique et dans l'affirmative donner la liste du matériel électrique qu'il envisage de faire fonctionner sur son stand.

b) Gardiennage :

La surveillance nocturne de la foire exposition et Journée d'Antan est assurée, dans la nuit du vendredi au dimanche par des vigiles avec des chiens.

L'accès est strictement en dehors des heures d'ouverture réglementaires, même pour les exposants.

Le comité d'organisation déclinant toutes responsabilités envers ceux qui pénétreraient sous quelque prétexte que ce soit, dans l'enceinte de la manifestation pendant la fermeture.

8) Libération des emplacements

Il pourra être procédé au déménagement des stands, sous la surveillance attentive de l'exposant, dès le dimanche de 19h00 à 21h00, heure de fermeture des portes des salles et chapiteaux.

Chaque emplacement devra être remis en l'état initial par l'exposant et libéré impérativement le lundi 12 octobre 2026 à 9 heures au plus tard.

La responsabilité de l'exposant reste engagée pour tous accidents ou réclamations pouvant résulter de la non-exécution ou de l'exécution tardive de ces prescriptions.

Le Comité pourra faire procéder à l'enlèvement du matériel restant en place après le délai fixé. Les frais engagés par l'opération revenant à l'exposant qui devra également en assurer les risques et périls.

9) Divers

Pendant toute la journée de la foire exposition et des journées d'Antan, les véhicules des exposants devront obligatoirement stationner sur le parking et non autour de la salle.

10) Rappel

Les adhérents de l'association et leur famille, les exposants de la foire exposition sont exclus de toute participation aux tombolas qui pourraient être organisées par le Comité des fêtes, notamment au cours des journées du 10 et 11 Octobre 2026



RESERVATION D'EMPLACEMENT
Pour les journées du 10 et 11 Octobre 2026

CONDITION :

Faire parvenir la présente demande d'emplacement impérativement pour le **31 Mai 2026** Joindre obligatoirement en totalité le paiement, par chèque ou par virement à l'ordre du Comité des Fêtes du montant de l'emplacement réservé **et photocopie de votre assurance RC.**

Possibilité de surface pour un stand 9 m² (3 m x 3 m) ou 18 m² (6 m x 3 m) ou en extérieur 9 m² et +
Possibilité de surface supplémentaire (nous consulter)

L'installation de sonorisation, de présentoir, de calicots et de banderoles, de même que la distribution de prospectus et autres éléments publicitaires ou d'information ne sont pas autorisés hors des stands sans l'autorisation contractuelle préalable des organisateurs.

TARIFS : MERCI DE BIEN VOULOIR ENTOURER LE STAND RETENU

En intérieur :

Structure pré installée 3 m x 3 m : 210 Euros

En extérieur

Emplacement sous chapiteau 4.5 m x 3 m : 190 Euros

Structure pré installée 6 m x 3 m : 330 Euros

Le branchement électrique est inclus dans le prix. Désirez-vous un branchement ? oui non
Si oui, nous préciser pour quel type de matériel :

Avez-vous besoin de tables : oui ou non combien chaises oui ou non combien

HORAIRE :

L'accès à la Salle Jules Léauté sera possible le Vendredi 9 Octobre 2026 à partir 10 heures. L'installation des stands devra obligatoirement être terminée le vendredi soir à 20 heures. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du site.

Pour le démontage, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le site le dimanche soir avant 19h00.

INSCRIPTION :

Etablissement, raison sociale :

Nom du responsable :

N° registre du commerce obligatoire :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

Produits commercialisés :

.....

Règlement par chèque ou par virement bancaire :

Virement bancaire : Credit Mutuel – Les Sorinieres : FR76 1027 8361 2000 0108 1140 185

Si la foire devait être annulée, nous vous rembourserons.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement

Date : Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)